

 **Merci à chacun
de veiller à la propreté
de notre ville fleurie** 



Mairie d'ESCAUDŒUVRES (59161)

221 rue Jean Jaurès
Tél. : 03.27.72.70.70
Fax : 03.27.72.70.92

Site : www.escaudoeuvres.fr

**Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermeture le samedi**

Permanences :

Monsieur le maire :
SUR RENDEZ-VOUS
à l'accueil en mairie

Madame Danielle LECLAIR,
**Référente du Relais Autonomie
CLIC Cambrésis Ouest :**
mercredi 14 h à 16 h
rendez-vous pris en mairie

Les élus :

Patrice ÉGO

Maire d'Escaudœuvres

Gérard DOMISE-PAGNEN

1^{er} adjoint

Finances - Développement
économique

Annick RICHEZ

2^e adjointe

Écoles - Petite enfance - Rythmes
scolaires

Nicole MORY

3^e adjointe

Sports - Jeunesse - Loisirs - Vie
associative - Emploi - Contrats
aidés

André PLATEAU

4^e adjoint

Culture - Fêtes - Cérémonies

Anne-Sophie ÉGO

5^e adjointe

Action sociale - Seniors

Jorge ACURCIO

6^e adjoint

Urbanisme - Politique du logement

Marie-Thérèse ROCQUET

Conseillère municipale déléguée

Environnement - Cadre de vie

Johann COLAU

Conseiller municipal délégué

Travaux - Sécurité

Le mot du maire



Le Président de la République Emmanuel MACRON et les nouveaux députés d'« En marche » ayant une large majorité à l'assemblée nationale, issus pour une bonne partie d'entre eux de la société civile, vont affronter de lourds défis qu'ils devront surmonter pour remettre la France sur les « bons rails ». Tandis qu'un nouveau député, Guy BRICOUT, est élu dans notre 18^e circonscription. Sans parti pris, je souhaite pour les uns de réussir la « reconstruction » d'une France forte et prospère et pour l'autre d'être vigilant sur le respect de nos institutions et constructif sur l'aménagement de notre territoire et sur l'avenir de notre circonscription.

• Les travaux

Depuis le début du mandat municipal 2014/2020 les budgets municipaux ont vu leurs recettes diminuées chaque année en particulier à cause de la baisse des dotations versées par l'État. Malgré cela, grâce à une gestion rigoureuse de l'équipe municipale, nous avons pu réaliser des économies nous permettant cette année d'engager les travaux programmés depuis plusieurs années et ce, sans aucune subvention ; c'est le cas de la rue du Marais. Après les changements des canalisations d'eau usée en 2012 et d'eau potable en 2013, il était indispensable de refaire une voirie neuve sécurisée qui sera classée en zone 30 avec un vaste parking au boulodrome facilitant le stationnement pour tous les riverains.

• L'école

Le nouveau gouvernement et le nouveau ministre de l'éducation nationale ont souhaité donner la possibilité aux collectivités et aux écoles de revenir aux anciens rythmes scolaires. Un décret a été publié au journal officiel permettant de revenir à la semaine scolaire de quatre jours. La grande majorité des parents a été favorable à ce retour de même que le personnel enseignant des écoles. Les nouvelles activités périscolaires (NAP) n'auront fonctionné que deux ans pour la moitié de nos écoliers.

• L'action sociale

Malgré les efforts de solidarité et l'action sociale accrue, et voulus par la municipalité, notre budget ne nous permet pas de créer des contrats aidés pour réduire le chômage élevé dans notre commune. Dans la région des Hauts de France un million d'habitants sur environ six millions vit sous le seuil de pauvreté !

• Le logement - Les aménagements

Une trentaine de nouveaux logements locatifs vont être construits cet automne sur les terrains de la rue Jean Jaurès.

La zone artisanale du Lapin Noir, selon la CAC compétente en la matière, devrait enfin démarrer.

Notons que la subvention départementale promise pour la construction du city stade est enfin arrivée.

• Les finances communales

On peut se réjouir de la future suppression de la taxe d'habitation qui bénéficiera à près de 80 % de la population, de s'interroger sur l'augmentation de la CSG de l'ordre de 1,7 % qui va impacter essentiellement les retraités, la menace de ne pas voir le démarrage des travaux de construction du canal Seine Nord dans un avenir proche, ce projet étant, de l'avis de tous, une source d'emplois importante.

• L'environnement

Des efforts ont été faits au niveau du fleurissement, l'été, sur l'axe principal qu'est la rue Jean Jaurès. L'amélioration de la propreté des caniveaux et des trottoirs incombe à tous les riverains.

• La sécurité

Je terminerai par les mesures de sécurité publique prises pour le quartier des Lillas. Il y a huit mois un arrêté municipal a été pris s'adressant aux jeunes de moins de seize ans. Cet arrêté ne les autorise plus à circuler seuls après 22 heures sur le domaine public communal. La consommation d'alcool y est également totalement interdite. Il y a deux mois, une famille responsable de graves désordres à la tranquillité des habitants a quitté la commune non sans difficultés. L'union de tous est indispensable pour vivre ensemble dans le respect de l'autre. Dans ce quartier le bailleur social a réalisé des travaux améliorant la sécurité des bâtiments. La municipalité remplacera cet automne l'éclairage public vétuste. Tout est et sera mis en œuvre pour faire cesser les nuisances occasionnées par celles et ceux qui ne veulent pas respecter les autres.

Patrice ÉGO

Le 7 juin 2017

Le RAM fête les parents !

La famille prend maintenant des formes diverses et variées : « nucléaire », monoparentale, recomposée, homoparentale... Chaque enfant a sa famille, avec la forme qui lui est donnée, et la place de chaque adulte en son sein. Pour s'adapter à ces évolutions, le RAM (Rassemblement d'Assistantes Maternelles) a choisi de fêter « les parents », en cette période de traditionnelles « fête des pères » et « fête des mères »...

Pour cela, un goûter était organisé mercredi 7 juin, de 16 h 30 à 18 h 30, auquel étaient conviés les assistantes maternelles, les enfants qu'elles accueillent et leurs parents.

Les parents présents ont pu se rendre compte de ce que vit leur enfant lors des ateliers d'éveil du RAM. Nous avons également partagé une collation et dansé tous ensemble avant de conclure cet agréable temps de partage par la remise des cadeaux que les enfants avaient réalisés à l'intention de leurs parents.

L'expérience fut agréable et riche d'échanges et de découvertes.



Brocante 2017

Le deuxième dimanche de juin se déroule traditionnellement la brocante de la ville. Cette année, cette manifestation communale coïncidait avec le premier tour des élections législatives, ce qui a provoqué quelques perturbations pour les places de stationnement autour de la salle polyvalente. Cela n'a pas empêché les nombreux chalands de déambuler toute la journée entre les étals et de profiter des stands des associations et des terrasses des cafés.

L'après midi, le défilé carnavalesque s'est déroulé sous un soleil éclatant. Malheureusement, les mesures drastiques imposées par le plan vigipirate ont fait que le circuit a été réduit de moitié et que les pensionnaires de « Ma Maison » n'ont pas pu profiter du spectacle haut en couleur et de très bonne qualité aux dires de nombreux spectateurs.

Si ces mesures sont maintenues l'an prochain, il faudra que la commission des fêtes réfléchisse, dès septembre, à une autre forme d'animation.



L'Harmonie Municipale d'Escaudœuvres récompensée au concours national d'Harmonie de la Confédération Musicale de France à Calais

À l'instar des clubs sportifs, les sociétés musicales affiliées à la Confédération Musicale de France peuvent être classées en divisions en fonction de leur format et leur niveau de qualité. L'Harmonie Municipale d'Escaudœuvres, qui n'avait pas concouru depuis 1999, se présentait au concours organisé par la Fédération Régionale des Sociétés Musicales 59/62 le dimanche 25 juin à Calais emmenée par son président Joël LAINE et sous la direction de Claudine BOUQUET. La quarantaine de musiciennes et musiciens qui compose l'orchestre concourait en 2^e division.



Depuis des mois déjà, les musiciennes et musiciens travaillaient avec beaucoup de sérieux les œuvres que l'orchestre devait interpréter.

Le réveil fut certes difficile, surtout pour un dimanche, mais la route, en bus, a permis de se reposer afin d'être en pleine forme pour l'épreuve. Arrivés à Calais, les musiciens ont pu chauffer et prendre conscience de l'acoustique de la salle sur « Crimond » de Jessie Seymour Irvine. Ensuite, ils ont joué l'œuvre imposée, « Radici » de Bruni Giovanni, suivie de l'œuvre libre « Alsaces Pictures » de Johan Nijs. Après l'épreuve du dimanche matin, la fête tout l'après-midi. Le public est invité à savourer, au cœur de la ville, des animations musicales assurées par l'HME et les autres sociétés participantes.

À 17 heures, les résultats tombent : « En deuxième division, l'Harmonie Municipale d'Escaudœuvres obtient un premier prix mention TRÈS BIEN avec 19/20 ». Explosion de joie des musiciens qui ne s'attendaient pas à un tel succès ! De retour dans la cité du sucre l'évènement fut fêté autour du verre de l'amitié.

Fort de ce succès, l'ensemble musical s'est produit le 28 juin à la salle polyvalente dans le cadre d'un concert choral qui regroupait la fête de la musique, la fête de l'école et la fête communale. L'HME a interprété les œuvres présentées au concours. Vint ensuite la présentation des différentes classes de formation musicales et instrumentales encadrées par l'équipe professorale. Le public présent a été conquis par ce moment musical et par la nouvelle tenue offerte par la municipalité.

Fête communale 2017

Le dernier week-end de juin a eu lieu la fête communale. Les manèges se sont installés dès mercredi et étaient opérationnels du samedi après-midi au mardi soir.

Le spectacle a connu, cette année encore, un franc succès avec, en première partie, les années « yé-yé » qui nous ont fait revivre les années 60 à 70. Puis, ce fut le tour de quatre vedettes des années 80 : Sloane (Besoin de rien envie de toi), Sabine Paturel (Les bêtises), Patsy (Liverpool) et Caroline Loeb (La ouate). Plus de deux heures de spectacle qui ont ravi petits et grands.

Lundi, avait lieu le traditionnel feu d'artifice, à l'étang. L'association « Les feux follets » de Caudry nous en a mis plein les yeux en tirant une multitude de fusées toutes plus belles les unes que les autres.

Mercredi, ce fut à l'harmonie municipale d'entrer en scène à la salle polyvalente pour nous présenter son concert de la ducasse et l'école de musique. L'harmonie s'est présentée au concours régional de Calais le dimanche 25 juin et s'est classée 1^{re} avec la note de 19/20. Ce soir, nous avons pu apprécier la qualité de leur prestation. Nous avons aussi admiré les différents ensembles de l'école de musique et ainsi nous faire une idée de la qualité pédagogique des professeurs de cette école municipale qui, durant une période, avait disparu de notre commune. Il faudrait cependant songer à dissocier le concert et la présentation de l'école avec remise de diplômes.

Durant tout ce week-end, la municipalité a offert des tickets de manèges aux enfants fréquentant les écoles de la ville (deux le samedi, deux le lundi et deux le mardi).



Sloane



Sabine Paturel



Patsy



Caroline Loeb

1^{er} mai 2017

Remise des médailles du travail

Cette année, 19 récipiendaires ont été réunis pour une réception conviviale mise en place par la municipalité.

Ont été récompensés : **Médailles d'honneur du travail : Échelon Argent** : DUMONT Étienne, ROLAND Marie-Noëlle, LOCUFIER Christophe, PRANGÈRE Grégory, ZIDOURI Abdelhamid. **Échelon Vermeil** : LEROY Sylvain, TRIOUX Éric, BROYON Luc, MEYER Didier. **Échelon Or** : GARCIA Alain. **Médaille d'honneur agricole : Échelon Or** : BILBAUT Vincent, SANTERRE Xavier. **Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Échelon d'Argent** : DE OLIVEIRA Nathalie, THUILLEZ Franck, LEROUGE Nadine. **Échelon vermeil** : BERSILLON Marie, LEGRAS Raymonde. **Échelon Or** : LEGRAS Raymonde, LEMAIRE Jean-Gervais.



École Jean-Baptiste LEBAS

Formation APS

Suite à une formation menée par M. Gérard HECQUET au mois de novembre 2016 et quelques révisions tout au long de l'année avec leur enseignant, les élèves de CM1-CM2 ont passé une évaluation individuelle ce vendredi 9 juin 2017 et se sont vus remettre par M. HECQUET une attestation délivrée par l'Éducation Nationale dans le cadre de la formation APS (apprendre à porter secours). Félicitations aux enfants et merci à Monsieur HECQUET pour son intervention bénévole dans l'école.



Futuroscope

Voyage du lundi 12 au mercredi 14 juin 2017 au parc du Futuroscope pour les CM1-CM2 de l'école Jean-Baptiste LEBAS.

Découverte de l'imprimante tridimensionnelle et de différentes techniques d'images (2D - 3D - 4K).

Les enfants ont profité des attractions du parc sous le soleil. Les élèves en garderont un très bon souvenir.



Écoles

Fêtes

Comme chaque année, les fêtes des écoles ont clôturé la fin de l'année scolaire. Théâtre, chants et danses nous ont tous enchantés. Ces fêtes se sont terminées par une distribution des prix offerts par la municipalité. Les élèves des CM2 qui nous quittent pour le collège, ont reçu une calculatrice offerte par l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas. Merci aux enseignants qui, toute l'année, se dépensent sans compter pour dispenser aux enfants le meilleur enseignement. Nous souhaitons une bonne rentrée au collège pour les élèves de CM2. Renseignements pris auprès du principal du collège Paul Duez, il s'avère qu'ils y obtiennent des résultats honorables. Bonnes vacances à tous.



Nouvelles activités périscolaires

Les NAP se sont terminées par une exposition des travaux réalisés lors des différents ateliers. Félicitations à nos équipes du périscolaire dirigées par Lisenn MELLET et Alison PRINCE et merci aux bénévoles qui ont participé à ces animations.

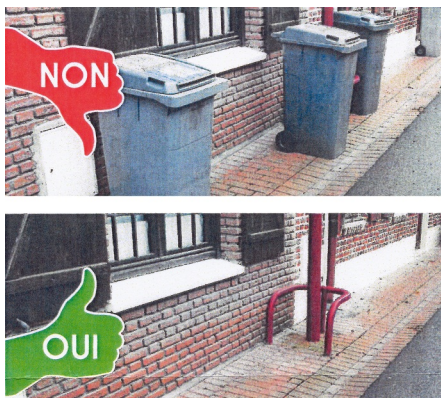
L'an prochain, suite au décret paru très récemment, nous demandons une dérogation à l'inspection académique pour un retour aux quatre jours d'école par semaine conformément au sondage effectué auprès des parents qui demandent à 75 % le retour aux quatre jours par semaine. Nous reprendrons donc un accueil périscolaire le mercredi toute la journée comme avant les NAP. Nous vous communiquerons les nouveaux horaires dès la réception de la réponse de l'inspecteur d'académie.



La propreté de la ville, c'est l'affaire de tous

Gestion des poubelles

Une poubelle constamment sur le trottoir est une source d'insalubrité. Sortie le dimanche soir, elle doit être rentrée le lundi après le ramassage des ordures. Si elle contient des restes alimentaires, elle peut attirer des rongeurs et notamment des rats. Les contrevenants sont verbalisables.



Déjections animales...

Conseils pratiques :

Les chats ont généralement des maîtres. Ne nourrissez pas les chats errants !

Si vous promenez votre chien, vous en êtes responsable et vous devez ramasser ses déjections. Rappelons que les contrevenants seront verbalisés.

À la mairie, des sachets sont mis à votre disposition.

Entretien des trottoirs et caniveaux

Vous devez nettoyer régulièrement votre trottoir, votre caniveau et tailler ou élaguer vos arbres bordant les voies publiques. L'arrêté municipal du 6 août 2015 prescrit l'entretien du trottoir et du caniveau que vous soyez locataire ou propriétaire. L'élagage des arbres bordant l'espace public doit être fait par les propriétaires riverains.

Les employés municipaux et la balayeuse municipale ne peuvent remplacer vos devoirs et obligations de citoyen responsable. Rappelons que les contrevenants seront verbalisés.

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous : appelez Suez Environnement au 03.58.24.00.00 (2 m³ par passage, 2 fois par an).

Les bacs roulants

Vous êtes nouveau, votre composition familiale a changé... Votre bac est cassé ou a été volé : appelez Suez Environnement au 03.58.24.00.00.

Déchetteries intercommunales

Pour les six déchetteries de la CAC, consultez le site internet de la ville.

Interdiction de brûler les déchets verts

Brûler les déchets verts à l'air libre est interdit (circulaire du 18/11/2011). Le non-respect de ces dis-

positions peut vous valoir une forte contravention (article 131-13 du nouveau code pénal). Pour l'élimination des déchets, nous vous rappelons qu'une collecte des déchets verts se fait en porte à porte (à partir de 12 heures) du 13 mars au 22 décembre 2017, le jeudi pour notre ville.

Interdiction des pesticides pour l'entretien des espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts. **Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés.** Cette mesure vise non seulement à protéger les personnes en contact direct ou indirect avec ces produits mais aussi à préserver les milieux aquatiques.

Nos employés municipaux chargés des espaces verts ont reçu une formation spécifique. L'État et la Région saluent les efforts mis en œuvre pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires dans les espaces végétalisés.

Salle polyvalente

La conformité de notre salle polyvalente est effective depuis le 8 juin 2017 suite à la visite de réception de la sous-commission départementale pour la sécurité du SDIS Nord qui a émis un avis favorable à l'ouverture au public.

Résidence Les Picadors, route de Solesmes

Les travaux réalisés par le SIAC (syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de Cambrai) ont coûté 300 000 €.

Prévention routière

Les vacances scolaires d'été viennent de commencer. Nous vous rappelons que pour circuler en vélo, le **port du casque est obligatoire pour vos enfants** de moins de douze ans (depuis le 22 mars 2017).

Rappel

Nos agents municipaux ne sont pas autorisés à intervenir en domaine privé. Des dérogations peuvent être accordées pour des personnes très âgées qui n'ont plus de famille ou handicapées, sous l'autorité et avec l'accord de Monsieur le Maire.

Création d'une ZAC multi-sites Zones 1Au et 2Au du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la phase de concertation, les documents d'urbanisme se rapportant à la création d'une Zone d'Aménagement Concédée, sont consultables en mairie et le seront sur le site internet de la commune.

Travaux

Réfection de la chaussée et création d'aménagements de sécurité

Ce ne sont pas moins de 360 000 € TTC, sans aucune subvention, qui ont été consacrés à ces travaux attendus par les riverains de la rue du Marais. Les objectifs à atteindre étaient multiples : retrouver une chaussée en parfait état, réaliser des aménagements de sécurité pour réduire au maximum la vitesse des automobilistes, améliorer le stationnement, empêcher la circulation des poids lourds, améliorer l'environnement, créer une aire de jeux pour les enfants. La rue du Marais sera classée en zone 30 sur toute sa longueur et des contrôles radar seront effectués fréquemment par le commissariat de police.



La municipalité a profité du chantier pour créer un parking d'une quarantaine de places en lieu et place d'anciens jardins communaux à proximité immédiate du boulo-drome. Le local du stade de football a été remis en état, et l'aire de jeux citée plus haut sera implantée à proximité.



Médiathèque

La porte de notre médiathèque présentait un défaut d'ancrage, rendant son ouverture difficile pour les usagers. Celle-ci a été remplacée pour plus de sécurité et de confort.



Salle des sports

Le revêtement du sol de la salle Vincent Milliot était très abîmé. Il présentait des signes d'usure très avancée. Il était fissuré de toute part. Les tracés des terrains avaient presque disparus. Il était indispensable de poser un revêtement. L'ancien revêtement a été déposé, le sol a été réparé par la réalisation d'un nouvel enduit, les fissures ont été rebouchées. Enfin un nouveau revêtement adapté à la pratique des sports de salle a été posé. Les tracés des divers terrains ont été refaits, de nouveaux buts en acier pour la pratique du hand-ball et du hockey vont être posés. Enfin les services techniques municipaux procéderont à la pose de plinthes de protection en bois sur le pourtour de la salle. Le coût est de 70 000 € TTC.



Éclairage public quartier des Lilas

Les habitants du quartier ont eu la visite d'une dizaine d'entreprises venues établir un diagnostic complet de l'éclairage public afin de remettre à la mairie une offre de prix dans le cadre d'un appel d'offres pour le remplacement d'une quarantaine de dispositifs d'éclairage à LED, esthétiques et très peu énergivores. Ces travaux de remplacement d'éclairage public seront réalisés cet automne.

Écoles

Profitant des vacances scolaires et l'absence des élèves, la municipalité réalise divers travaux d'entretien et de rénovation dans les quatre écoles communales. Les derniers en date étant la rénovation du plafond du réfectoire de l'école Suzanne Lanoy. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques municipaux.



Connaissez-vous votre ville ?

Des moulins...

Situation des écoles d'Escaudœuvres durant la guerre 1914-1918

En juillet 1914, les enfants d'Escaudœuvres, comme tous ceux de la France, partent en vacances.

Depuis la séparation de l'Église et de l'État, l'école religieuse de la Sainte-Famille, qui se trouvait derrière la pharmacie de l'Épinette, a fermé ses portes. C'étaient surtout les filles qui fréquentaient les cours.

Il y avait l'école laïque, dans les bâtiments du centre Jacques Brel actuel.

L'école des garçons se trouvait à l'emplacement de la place Pablo Neruda, face à l'église. Elle a été détruite par des obus allemands en 1914. Elle se composait de trois classes ; le directeur, Jules JONCQUEL allait sur ses cinquante ans, ses instituteurs étaient Paul GAMACHE, 34 ans, et Albert BUSIN, 26 ans. Le directeur est remplacé, en 1916, par Jean HERLEM, qui fait école dans des baraquements construits en bois, près du château d'eau actuel. Les enseignants avaient leur baraque tout près. On peut encore voir aujourd'hui celle de Jean HERLEM, au n° 82 de la rue de l'Épinette.

L'école des filles a été épargnée. Elle était installée dans les bâtiments de l'école des religieuses qui a été obligée de déménager derrière la pharmacie en 1890 car les enseignants ne pouvaient plus être des religieux. La croix sur le mur de la rue du 4 septembre a été déposée, mais on peut encore voir sa trace aujourd'hui. La directrice en était Madame LAMOURET.

Une aile a été construite en 1908 pour recevoir l'asile (école maternelle), aujourd'hui auditorium Pierre HURIAU et école de musique. La directrice fondatrice était toujours en place. Elle s'appelait Madame DENOYELLE.

L'école est obligatoire depuis 1882 et chaque

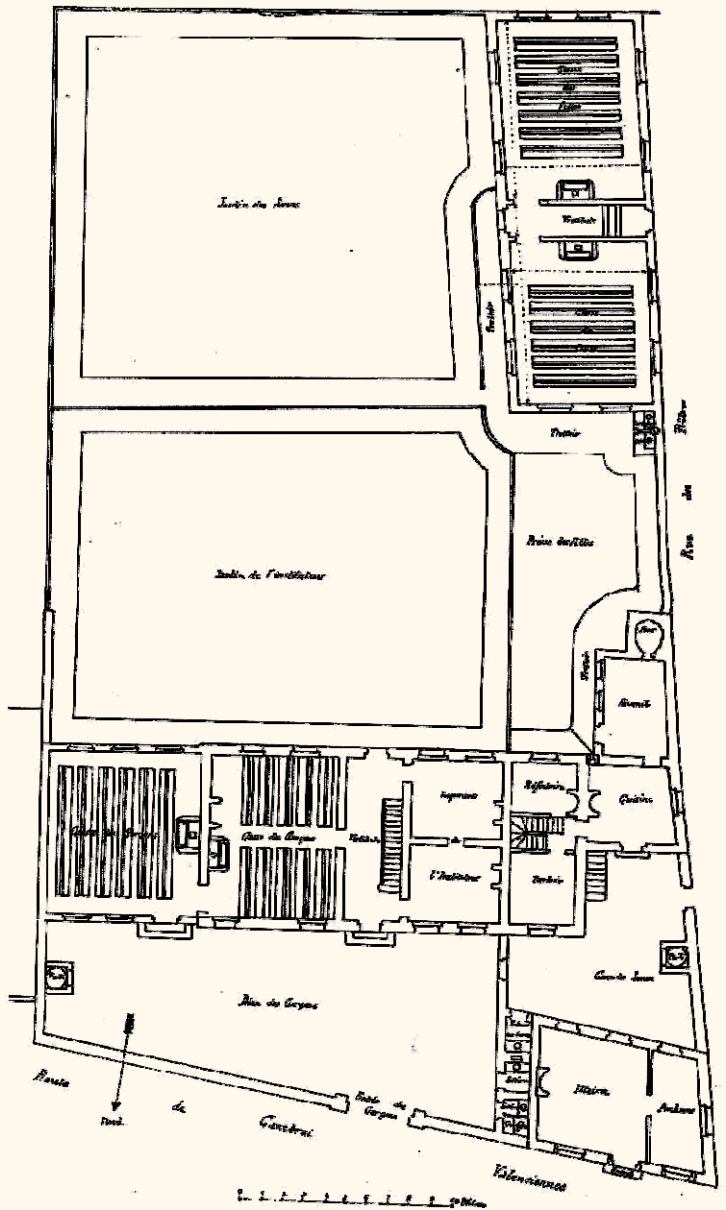
élève doit y aller. Ils y apprennent le patriotisme, le vif amour envers la patrie. L'école a comme fonction de socialiser les enfants et de former le futur adulte, que la raison doit gouverner, en s'appuyant sur une pédagogie de l'effort. L'important, c'est de donner aux campagnes de France le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la patrie, si jamais l'étranger essayait de revenir le fouler.

Les cours se décomposent comme suit :

- école maternelle ou asile pour les enfants de 1 ou 2 ans jusque 5 ou 6 ans ;
- cours élémentaires durant deux ans pour les enfants de 7 à 9 ans ;
- cours moyens durant deux ans de 9 à 11 ans
- cours supérieurs durant deux ans de 11 à 13 ans.

Dès 1886, les emblèmes religieux et les prières sont bannis des cours qui se déroulent sur cinq jours : le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h avec une heure d'études de 17 h à 18 h facultative et payante. Soit 30 à 35 h d'études.

Les cours débutent toujours par la leçon de morale, suivie d'une dictée. Le silence régnait, on entendait une mouche voler. Si on parlait sans y être autorisé, on avait la punition de 100 lignes « Je ne dois pas parler en classe ». L'écolier recevait des livres gratuitement en début d'année. Ces derniers avaient parfois fait plusieurs années scolaires et étaient souvent rafistolés. Il écrivait à la plume qu'il trempait dans



Plan de l'école des garçons et des filles en 1914

un encrier rempli d'encre. Les pâtes étaient nombreux et le buvard était très utile.

L'instituteur effectuait son cours depuis son bureau devant le tableau noir. Il présentait son cours et appelait souvent des élèves pour leur poser des questions afin de contrôler s'ils avaient compris.

S'il répondait bien, il était gratifié d'un bon point ou d'un buvard illustré. Si au contraire il se trompait, il avait une punition parfois agrémentée de gifles et de coups de trique sur l'arrière-train ou recevait plusieurs coups de règle sur les doigts. Il n'était pas rare que pour indiscipline, on recevait une fessée à cul nu ou on était remisé dans le placard à balai avec un bonnet d'âne. On pouvait aussi être privé de récréation et passer son repas de midi au pain sec et à l'eau. Il ne fallait surtout pas se plaindre aux parents car ceux-ci doubleraient souvent la punition. Les instituteurs étaient très respectés des parents.

Tout ce petit monde se trouvait donc en vacances d'été. Elles avaient été placées à cette époque afin d'éviter l'absentéisme. En effet, lors des travaux des champs, les enfants, dès 12 ans participaient et séchaient l'école. Les vacances duraient du 15 juillet au 1^{er} octobre.

Mais la mobilisation et l'invasion du 26 août 1914 a bouleversé leur vie. Devant l'avance de l'ennemi, beaucoup suivent leurs parents qui espèrent se réfugier plus loin, mais souvent rattrapés, il doivent rentrer trouvant souvent leurs maisons pillées, soit par l'occupant, soit par des réfugiés. Plusieurs habitants sont morts lors de l'invasion et nombre de maisons ont été bombardées comme l'école et l'église ou incendiées car un soldat allemand avait été tué devant elles.

En attendant, la rentrée, prévue le 1^{er} octobre, ne s'effectue pas car l'école est détruite. Mais les instituteurs encore en place, donnent des pistes pour assurer cette continuité de la vie scolaire : faire honneur au courage des soldats, sans oublier de convertir, pour partie, les heures de cours en heures de travail manuel pour les filles, notamment en tricot (écharpes ou chaussettes pour les soldats mobilisés), grâce à la laine réquisitionnée par le préfet. Les instituteurs sont invités à mener des quêtes dans leur commune, accompagnés par les jeunes élèves, pour recueillir des dons de linge. Ils utiliseront les locaux derrière la pharmacie actuelle, désaffectés par les religieuses, pour héberger les garçons jusqu'à la construction de l'école provisoire en 1916.

Il y a beaucoup d'enfants absents, la plupart ont été envoyés à l'arrière pour éviter les affres de la guerre. Pour ceux qui restent, la vie devient dure avec les privations et la faim qui les tiraillent. Mais insouciants, pendant la récréation, ils jouent... à la guerre. Ainsi, durant le calme relatif de l'occupation, ponctué par le bruit des combats qui se déroulent au sud et à l'ouest de Cambrai, ils vont poursuivre tant bien que mal leur éducation.

Mais à partir d'octobre 1917, le bruit des canons se rapproche et la délivrance arrive. En septembre 1918, ordre est donné à toute la population d'évacuer. Escaudœuvres est pratiquement vide de ses occupants dont la plupart se sont dirigés vers Maubeuge. Les maisons sont pillées avant le repli des Allemands. Le 1^{er} octobre, Cambrai est encerclé par les Alliés. Ce sont les Canadiens, chargés de traverser l'Escaut, qui prennent le pont d'Erre, investissent le retranchement ennemi de la sucrerie et délivrent Escaudœuvres le 9 octobre 1918.

Quelques mois plus tard, la population est rentrée. 400 maisons du village ont souffert et beaucoup sont à reconstruire. L'école rouvre ses portes dans ses locaux provisoires le 1^{er} octobre 1919. Les élèves y resteront jusqu'en 1924 pour intégrer la toute neuve école des garçons devenue école Jean Lebas.

Quelques vingt ans plus tard, ce seront eux les acteurs de la prochaine guerre, mais c'est une autre histoire.



Les Allemands occupent Escaudœuvres en 1915

À droite, on voit le mur et une partie de l'école des garçons qui sera détruite en 1914



À droite, on voit le mur et une partie de l'école des garçons qui sera détruite en 1914

Quelques mois plus tard, la population est rentrée. 400 maisons du village ont souffert et beaucoup sont à reconstruire. L'école rouvre ses portes dans ses locaux provisoires le 1^{er} octobre 1919. Les élèves y resteront jusqu'en 1924 pour intégrer la toute neuve école des garçons devenue école Jean Lebas.

Quelques vingt ans plus tard, ce seront eux les acteurs de la prochaine guerre, mais c'est une autre histoire.

Essai de Gérard DOMISE-PAGNEN

... à la voie blanche

Agenda

Samedi 2 septembre

- **73^e anniversaire de la Libération d'Escaudœuvres.** Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts. Rendez-vous à 18 h 30 à la mairie.

Dimanche 10 septembre

- **Brocante de rentrée du quartier « Tisserin »** rues Victor Hugo, Jean Perrin et Henri Barbusse, de 6 h à 18 h. Organisée par le Cyclo-Club d'Escaudœuvres. Réservation au 03.27.82.33.58 - 03.27.78.26.17.

Dimanche 17 septembre

- **3^e salon d'automne reptiles et arthropodes** de 10 h à 17 h. Salle polyvalente. Organisé par l'association « Espace Nature et Animalier ».

Samedi 23 et

Dimanche 24 septembre

- **Grand prix d'Escaudœuvres** de 9 h à 18 h. Salle polyvalente. Organisé par l'association O3 Racing : course de slot, exposition de modélisme.

Vendredi 6 octobre

- **Soirée théâtre de l'Âge d'Or : « Les vacances de Paulette ».** Organisée par l'OMCE. Salle polyvalente, 20 h.

Samedi 7 octobre :

- **Concert de jazz « Groupe BBC »** à 19 h. Auditorium de la Médiathèque.

Lundi 9 octobre

- **Dépôt de gerbe à la stèle commémorative du capitaine Mitchell.** Rendez-vous au pont

d'Erre, digue du canal à 16 h.

Samedi 14 octobre

- **Exposition vente** des ateliers créatifs de l'OMCE au local rue des Violettes (près du parking de la salle polyvalente). De 10 h à 18 h.

Samedi 14 et

Dimanche 15 octobre

- **Exposition-vente « LEGO ».** Salle polyvalente. Organisée par l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas. Ouverture samedi de 9 h 30 à 18 h 30, dimanche 9 h 30 à 17 h 30.

Dimanche 5 novembre

- **Brocante en salle** de 8 h à 18 h. Salle polyvalente. Organisée par l'association des parents d'élèves Lanoy-Lebas. 3 € les 2 mètres, réservation au 06.64.24.92.05.

Samedi 11 novembre

- **Cérémonie du 99^e anniversaire de l'Armistice 1918.** À 11 h. Départ de la mairie. À cette occasion seront mis à l'honneur les 11 militaires et 5 victimes civiles dont les noms ont été gravés en 2017 pour rectifier cet « oubli » de la municipalité de l'Entre-Deux-Guerres. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur au centre Benoît Frachon.

Samedi 25 novembre

- **Audition de l'Harmonie Municipale d'Escaudœuvres lors de la messe de sainte Cécile.** Église, 18 h.

Samedi 2 et

Dimanche 3 décembre

- **Marché de Noël.** Salle polyvalente.

État civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la collectivité est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements (naissance, mariage et décès) dans le bulletin municipal.

Par conséquent, les listes relatives à l'état civil ne peuvent pas être diffusées dans ce bulletin.

Bonne fin de saison pour nos clubs sportifs



Tennis de Table

l'équipe première accède à la division pré-nationale (nationale 4).

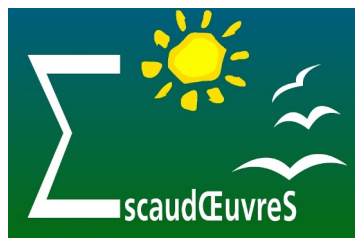
CASE

l'équipe seniors A monte en DHR (régionale 2) et gagne la coupe de l'Escaut 2017. La municipalité a organisé une réception conjointe aux deux clubs et leur a remis un plateau gravé.

Judo

Deux nouvelles ceintures noires : Corentin DAVOINE et Maxime HERLIN. Jade ACURCIO, cadette 3^e année, est championne du Nord.





Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161 - 221 rue Jean Jaurès
Tél. : 03.27.72.70.70

Prévention intempéries

CCAS
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Tél. : 03.27.72.70.83

Le CCAS procède à la mise à jour de son fichier « Prévention intempéries : Canicule - Grand froid et risques majeurs » créé en 2013

Vous voudrez bien vous inscrire ou vous réinscrire sur le fichier. Vous acceptez alors un appel téléphonique ou une visite si nécessaire dès que le préfet ou le maire déclenche l'alerte.

Si OUI, merci d'indiquer vos :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Situation familiale : célibataire marié divorcé veuf

Date de naissance : [][][][][][][][][][]

Vous êtes :

Agé de plus de 65 ans

Adulte handicapé (AAH, ACTP, pension invalidité...)

Personne de votre entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone Parenté

Bénéficiez-vous de visites régulières sanitaires ou sociales ? oui non

Si oui, n° de téléphone de votre :

Médecin Infirmier/aide soignant

Aide ménagère Assistante sociale

Autre

Souhaitez-vous être contacté en cas de « risques majeurs » ? oui non

Date et signature

En cas d'inscription **par un tiers**
Nom, prénom et qualité :

Renseignements : Secrétariat du CCAS 03.27.72.70.83

Merci d'indiquer tout changement de situation : vacances ou départ chez les enfants, déménagement, hospitalisation, entrée en établissement... au numéro ci-dessus.

1 exemplaire au C.C.A.S. et 1 copie à l'intéressé

Visa C.C.A.S. : reçu le

Les éléments d'informations que vous nous communiquez restent confidentiels et seront traités en conformité avec la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 et du décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 relatifs à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

